

MUTUALITÉ

UN BEL ACCORD DE CSE EST CONCLU À LA MGEN

Après plusieurs mois de négociation, l'ensemble des organisations représentatives de l'UES Mgen a conclu un accord qui devrait faire date dans le secteur et au-delà. La représentation syndicale de proximité est sauvée et les moyens sont maintenus.

Par Muriel Perrot.

« Les élections CSE, c'est la grande cause nationale de la CFDT », déclarait Béatrice Lestic, secrétaire nationale à la confédération, dans le syndicalisme hebdo du 21 Mars. Une phrase que pourrait reprendre à son compte la délégation CFDT de la Mgen. Elle s'est investie à fond dans la négociation et les résultats sont au rendez-vous. « Je suis fière de ce que l'on a réussi à négocier. Les droits sont maintenus, les représentants de proximité, c'est vraiment un plus essentiel pour les salariés », se réjouit Nathalie Degrelle, déléguée syndicale centrale CFDT. Les volumes d'heures accordés aux élus et mandatés ont été plus que maintenus, ainsi pour les postes au CSE dont le nombre est doublé par rapport aux textes législatifs. En plus des commissions obligatoires, d'autres commissions ont été créées dont la commission des représentants de proximité qui fera le lien avec le CSE et la commission SSCT sur les conditions de travail. 214 représentants de proximité sont prévus dans l'accord. Ils vont agir au quotidien, pour la défense des droits et conditions de travail de leurs collègues. Ils auront un rôle d'écoute et de relais, dans l'intérêt des salariés, ce qui assure la pérennité d'un militantisme de terrain. « Concrètement sans ces représentants, la proximité avec les salariés était laminée. Sur certains sites, nous n'avions éventuellement plus de militants syndicaux, donc pas de représentation locale. Il faut des relais, c'est essentiel pour faire vivre notre syndicalisme », explique Nathalie. L'accord conclu innove en la matière, les textes législatifs



PHOTO POSTE

ne prévoyant pas l'approche pour des organisations complexes. La Mgen c'est 9500 salariés, 172 établissements recensés, des moyens, et il en faut, pour faire fonctionner les 5 CSE, le CSE central (CSEC), les commissions spécifiques et obligatoires. La commission égalité professionnelle ne bénéficiait pas d'heures. La CFDT s'est battue, l'égalité est un sujet central. Pour respecter l'équilibre voulu par l'employeur, ces heures ont été réparties équitablement entre les commissions ce qui permet d'octroyer au président de ladite commission un crédit de 28heures/an. La possibilité d'avoir un délégué syndical, dans

les centres de moins de 11 salariés, a été préservée. Les délégations centrales disposaient de 4 équivalents temps plein à répartir entre elles au prorata des résultats électoraux. Le nouvel accord en prévoit un de plus par organisation.

Du plus. « Nous avons obtenu une place pour les suppléants. On a obtenu des suppléants pour les représentants de proximité. Au global, on n'a rien perdu, on a même gagné sur certains mandats », se félicite Nathalie. L'accord est le fruit d'un travail acharné et assidu de plusieurs mois, initié en séminaire avant l'ouverture de la négociation, en août 2018. Il est maintenant possible de préparer les prochaines élections, qui auront lieu courant mai, sur des fondations solides. « J'espère que nos résultats nous permettront de profiter de cet accord car nous avons mis beaucoup d'énergie pour le construire. Il a fallu faire preuve d'imagination, inventer des articulations cohérentes. Les suppléants peuvent assister aux réunions ce qui autorise les relais intergénérationnels et les montées en charge de militants identifiés, c'était un boulot énorme ». Nathalie est optimiste car elle a déjà des retombées positives. Cette négociation a donné du sens au dialogue social. « Il y a eu des retours après la distribution de notre tract. C'est un vrai plaisir. Cet accord, c'est aussi un outil de développement. Des adhérents veulent s'impliquer, dont des moins de 35 ans qui souhaitent s'investir. Quand on offre les possibilités de faire, il y a des résultats. Cela me dynamise. Bien que chronophage, c'est très enrichissant », conclut la DSC, motivée et mobilisée. A peine l'accord conclu, elle repart sans faiblir pour la campagne électorale. Une expérience positive qui nous l'espérons incitera les équipes à affronter les négociations d'accord CSE sous un angle constructif. Que les directions s'en inspirent, un souhait exprimé par la délégation CFDT. ■